

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 86-0072/PR/MIDI portant approbation des comptes prévisionnels pour l'exercice 1986 de l'Office National des Eaux.

n° 86-0072/PR/MIDI

Ministère
Ministère de l'industrie et du développement industriel

Date de publication
11 janvier 1986

Numéro JO
n° 1 du 16/01/1986

Date du numéro
16 janvier 1986

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vules lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

Vul'ordonnance n°LR/77-007 du 30 juin 1977

Vule décret n°82-041/PREdu 5 juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement

Vula loi n°27/AN/83/1ère L du 3 février 1983, portant création de l'Office National des Eaux de Djibouti

Vule décret n°83-015/PR/MI du 23 février 1983 portant statuts de l'Office National des Eaux de Djibouti

Vula délibération n°7 du conseil d'administration réuni en sa séance du 21 décembre 1985

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 décembre 1985.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- Est approuvé le compte prévisionnel de l'ONED pour l'exercice 1986 arrêté à
- Recettes : 1 040,9 M FD – Dépenses : 1 040,9 M FD

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

Par le président de la République.**HASSAN GOULED APTIDON.**